

Des écolières écrouées pour outrage au chef de l'Etat

Deutsche Welle, 22.03.2019 Au Burundi, trois adolescentes âgées de 15, 16 et 17 ans sont accusées d'avoir gribouillé une photo du président Pierre Nkurunziza. Cinq ans de prison et 250 euros d'amende. C'est la peine prévue par le code pénal burundais pour l'outrage au chef de l'Etat. Le 12 mars, six filles avaient été arrêtées puis tenues responsables de gribouillages sur une photo du président dans cinq livres de sciences humaines. Trois autres écolières arrêtées en même temps que leurs camarades de classe ont été libérées.

Mobilisation des organisations de défense des droits des enfants L'affaire est prise en compte au sérieux, selon la FENADEB, une plateforme qui regroupe 48 associations de la société civile burundaise. Elle indique que le dossier est directement géré par le procureur général de la République. Ferdinand Simabaruhije est le secrétaire exécutif national de la FENADEB : "Nous n'avons que 48 heures pour interjeter appel. C'est que ce vendredi (22 mars) que nos avocats ont interjeté appel. Il faut dire que ces enfants sont assistés par des avocats. Parmi eux, il y a un avocat qui a été proposé par la FENADEB." Nous gardons confiance en la justice que l'affaire sera traitée conformément à la loi et que le principe de l'intérêt supérieur de l'enfant sera considéré. Dans tous les cas, évitons d'en faire une affaire politique SVP! D'autres organisations à l'échelle internationale se mobilisent pour obtenir la libération des adolescentes emprisonnées. Lewis Mudge est le directeur Afrique Centrale de Human Rights Watch : "Nous sommes en phase de discussions avec d'autres structures comme Amnesty International. Si les trois filles sont maintenues en détention, nous allons essayer de collaborer pour avoir quelque chose d'un peu plus formel. Pour le moment, nous sommes en train de dénoncer ces actions sur les réseaux sociaux et nous continuons de publier les communiqués dans les journaux burundais ou internationaux." Des précédents Ce n'est pas la première fois qu'on emprisonne des mineurs dans le pays des Grand Lacs. En 2016, plusieurs écoliers avaient été condamnés pour des peines allant jusqu'à 20 ans de prison pour outrage au chef de l'Etat et atteinte à la réputation internationale. Des centaines d'autres élèves avaient été libérés dans des cas similaires. Mais face à l'indignation de la communauté internationale, ils avaient fini par être blanchis et avaient pu réintégrer leur école.

À

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});